

Information gouvernementale

Les motionnaires savaient, j'en suis sûr, que leur demande de production de documents n'était pas acceptable. Ils voulaient qu'on leur donne le détail des entretiens à huis clos du cabinet et s'attendaient certainement à un refus. Nous avons entendu bien des fadaïses. On a parlé de démocratie et il a été question du droit du peuple d'avoir accès à de tels documents. Le principe selon lequel nous devons protéger les hauts fonctionnaires de la Couronne et leurs conseillers confidentiels est sûrement important en démocratie. J'ai prétendu au cours de ce débat que les notes de service d'un ministre chargé d'un ministère devraient être confidentielles car il peut y traiter d'un programme qui sera peut-être supprimé, modifié ou lancé.

Le 23 janvier 1975, j'ai une fois de plus participé à un débat sur la production de documents. Je songe ici particulièrement au texte publié à la page 2551 du *hansard* de ce jour. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) demandait à cette occasion une longue liste de traitements de fonctionnaires ainsi que le rapport confidentiel du comité consultatif. Ces renseignements entrent dans la catégorie dite des «Expertises» telle que donnée à l'appendice B, page 2288, du *hansard* du 15 mars 1973. Bien entendu, lorsqu'on a demandé au groupe d'experts-conseils de présenter un rapport, il était convenu que le rapport serait confidentiel. De même, il allait de soi que la décision gouvernementale qui en résulterait serait rendue publique.

Ce sujet a été discuté non seulement à la Chambre mais il a trois fois fait l'objet de discussions au comité mixte des règlements et autres textes réglementaires. Le principal témoin qui a comparu devant le comité le 25 février 1975 était le professeur Rowat qui préconisait—ce qui n'est point surprenant—un assouplissement des directives en vue de fournir, dit-il en termes très convaincants, plus de renseignements aux Canadiens. D'après lui, le gouvernement pourrait divulguer bien plus de renseignements qu'il ne le fait actuellement; le texte de presque toutes les conversations, lettres, rapports des réunions et résultats des recherches gouvernementales dans bien des domaines devraient et pourraient être accessibles au public.

Le témoin principal à la séance du comité du 4 mars 1975 était M. Dunton, ancien président de l'université Carleton. Il a dit en gros que les échelons inférieurs du Parlement, les députés ministériels comme ceux de l'opposition, devraient avoir immédiatement accès à la plupart des connaissances acquises par les milieux gouvernementaux inférieurs lors de l'étude de nouveaux concepts et de nouveaux programmes touchant des questions comme les oléoducs, les transports, les politiques financières ou d'éventuelles modifications à apporter. Je signale que le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) est venu témoigner devant le comité le 11 mars 1975.

Ce que je pense de tout ceci, c'est qu'il peut être aussi néfaste de divulguer des renseignements trop tôt que trop tard. Il est sûrement nécessaire que le gouvernement, le premier ministre (M. Trudeau) et le cabinet aient des entretiens pendant un certain temps avant d'annoncer une éventuelle nouvelle orientation de politique. Il faut leur laisser la possibilité de rassembler le maximum d'éléments avant de les communiquer aux gens car ils devront prendre la direction des débats qui s'ensuivront. Je suis d'avis que le gouvernement, et les faits le prouvent, a divulgué tous renseignements utiles sans lésiner.

M. Clark (Rocky Mountain): Ha! Vous ne pouvez même pas garder votre sérieux.

M. Railton: Si l'on examine ce qui s'est passé ces dernières années sur le plan de l'imposition, de l'agriculture, de l'inflation, de la hausse du prix des aliments, des ressources naturelles, du droit de la mer, du fonds monétaire international, des prix mondiaux du pétrole, de Syncrude, des pipe-lines et de l'immigration, on constatera que le gouvernement a divulgué de nombreux renseignements tant aux députés qu'au public. Le comité permanent a discuté de la procédure suivie dans d'autres pays. La Suède nous a été notamment présentée comme un État socialiste idéal qui aurait, paraît-il, des lois libérales très avancées qui permettent au public d'avoir accès à des renseignements et documents confidentiels. Si l'on examine la situation de plus près, on se rend compte que ce n'est pas tout à fait exact. Les députés qui ont été là-bas déclarent que cette organisation idéale n'est qu'un mythe. Les lois sont là, d'accord, mais dans la pratique, les députés suédois estiment qu'on peut obtenir plus de renseignements au Canada que dans leur pays.

En conclusion, je dirais que la comparaison se fait à notre avantage. Les politiques et directives du gouvernement actuel en matière de divulgation des renseignements confidentiels sont en réalité meilleures que celles de la plupart des autres pays. Bien sûr, je m'attends à ce que les députés de l'opposition s'efforcent au maximum de déceler les failles éventuelles. C'est leur rôle. J'espère également—et je pense que les députés l'espèrent aussi—que le gouvernement va continuellement reviser ses directives, accepter les critiques et chercher à libéraliser au maximum sa politique relative à la divulgation de renseignements confidentiels.

● (1730)

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord commenter brièvement les propos que vient de tenir le député de Welland (M. Railton) car j'ai retenu l'idée, bien que cela ne m'ait pas particulièrement impressionné, que le public était le patient dans ses rapports avec le gouvernement du Canada. Je crois que l'analogie du député à cet égard était peu appropriée et je pense qu'il serait plus approprié de dire que la raison d'être du débat actuel est exactement contraire à ce qui s'est passé, le secrétaire d'État allant trouver le ministre de la Justice (M. Lang) pour obtenir un avis juridique.

Ce qui se passe en fait, c'est que le ministre de la Justice cherche à imposer à son collègue un avis juridique non sollicité. Cela change assurément la position du client, même si l'analogie du client était appropriée pour taire au peuple et au Parlement du Canada d'importants échanges dont ceci n'est qu'un symbole. D'après mon distingué collègue de Fundy Royal qui a pris la parole au début du débat, la question en cause n'est pas la teneur de cette lettre, mais plutôt la coutume—malheureusement bien ancrée chez le gouvernement actuel—de ne pas informer le Parlement et le peuple canadien.

J'ai l'honneur de prendre la parole après les députés de Fundy Royal (M. Fairweather) et de Peace River (M. Baldwin) qui ont gagné le respect du Parlement et des observateurs de nos délibérations pour leur connaissance du Règlement et de la procédure. Je participe au débat en tant que nouveau député du Parlement qui a été étonné, depuis le peu de temps que je suis à la Chambre, de s'entendre dire si souvent que je dois rester à l'écart des affaires publiques, que je ne peux connaître ceci ou cela, et qu'on ne peut me communiquer certaines informations. C'est cela que l'on me répète souvent de même qu'à tous les nouveaux venus à la Chambre. En tant que membre de